



NOTICE POUR SOUMETTRE ET COMPLÉTER LE DOSSIER DE DEMANDE

Merci de la lire avant de nous adresser votre dossier

ORGANISMES SOUTENUS

- La Fondation Brageac soutient des associations, coopératives, organismes à but non lucratif, établis en France ou dans l'Union Européenne.
- Nous privilégions les projets présentés par des organismes de taille petite ou moyenne, n'ayant pas accès aux grands bailleurs.
- Nous privilégions les organismes qui se donnent les moyens d'un autofinancement.
- Pour les organismes dont le budget annuel dépasse 5 millions €, nous ne soutenons que des projets réellement innovants, favorisant le changement d'échelle, l'essaimage, l'intrapreneuriat



Pour les projets hors Europe, l'organisme demandeur doit :

- Définir et maîtriser le programme depuis la France (ou l'UE)
- Financer directement les actions entreprises
- Etre en mesure de justifier les dépenses

La simple collecte de fonds au profit d'une association locale n'est pas éligible

Si l'organisme a recours à la coopération d'organismes étrangers présents sur place pour réaliser le programme qu'il a défini et qu'il maîtrise, il doit être en mesure de justifier auprès de l'administration de l'affectation et de l'utilisation des sommes transférées sur les comptes des structures locales partenaires conformément au programme qu'il a préétabli et qu'il entend développer. Ainsi, l'organisme français ou européen doit pouvoir produire, sur demande de l'administration, les conventions écrites ou tout document en tenant lieu, permettant de justifier du respect de ces obligations et faisant état notamment :

- des objectifs à atteindre par la structure locale partenaire grâce aux fonds transférés ;
- des modalités de mise en œuvre et de contrôle des actions qu'il a définies ;
- des règles de reddition de comptes et de justification des dépenses réalisées (communication des livres comptables, du compte de résultat relatif au programme bénéficiant du transfert des fonds, ...) ;
- de l'acceptation par la structure locale partenaire des contrôles diligentés à l'initiative de l'organisme français ou européen

<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10963-PGP.html>

BENEFICIAIRES

Les projets doivent concerner des publics particulièrement vulnérables du point de vue éducatif, social, professionnel, économique, physique, psychologique.

PROJETS EN FRANCE (ET UNION EUROPEENNE)

Notre fondation soutient des projets dans les domaines suivants :

- Education et formation, en particulier les projets visant à « apprendre à apprendre »
- Insertion professionnelle et sociale
- Entrepreneurat social

PROJETS HORS EUROPE

Notre fondation soutient des projets dans les domaines suivants :

- Education et formation professionnelle
- Activités génératrices de revenus, uniquement si elles sont dédiées à l'amélioration de l'alimentation, la nutrition, la santé, l'hébergement, l'éducation, la formation des populations vulnérables

Inutile de nous solliciter pour :

- . les projets d'urgence
- . les projets dans le domaine médical
- . les voyages, expositions, livres, films, séminaires, thèses
- . les études de faisabilité

CRITERES

Nous privilégions les projets :

- Ayant un fort impact
- Socialement innovants
- Duplicables
- Visant à terme une viabilité économique

Assurez-vous que vous pouvez répondre positivement à ces trois questions :

- **Le projet est-il un facteur de changement durable pour les bénéficiaires ?**
- **Le projet renforce-t-il l'autonomie des personnes aidées ?**
- **Les bénéficiaires du projet contribuent-ils au projet ? Y a-t-il une forme de réciprocité, même asymétrique ?**



Si ce n'est pas le cas, votre projet a peu de chances d'être retenu.

ALLOCATIONS

Nous pouvons soutenir un projet pendant 1 à 3 ans, sous réserve d'un rapport intermédiaire concluant. Le montant alloué varie de 5.000 à 25.000 €, et peut concerner l'investissement ou le fonctionnement du projet

Nous ne finançons pas de dépenses déjà engagées.

DOSSIER

Le dossier de demande est à compléter en ligne fondationbrageac.optimytool.com .

En cas de difficultés vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@fondationbrageac.org

SELECTION

Sur la base de ce dossier de demande, le comité réalise une première sélection des projets.
A l'issue de la pré-sélection, les associations sont informées des résultats dans le mois suivant.

Un avis négatif ne signifie pas que le projet n'est pas utile ou pertinent, mais qu'il ne correspond pas bien à nos domaines d'intervention et critères de sélection, ou que d'autres projets ont recueilli plus d'avis favorables.

Pour les projets sélectionnés, un membre du comité rencontre l'organisme porteur pour instruire de manière approfondie le projet. L'organisme sera invité à venir présenter le projet au comité, qui décide alors d'allouer ou non la subvention demandée.

Le comité se réunit 3 fois par an

CALENDRIER INDICATIF

Date de dépôt des dossiers de demande	Pré-sélection sur dossier	Réponse sur présélection, puis Instruction	Présentation au comité et sélection
Du 1° novembre au 28 février	Mars	Avril	Mai
Du 1° mars au 30 juin	Juillet	Septembre	Octobre
Du 1° juillet au 31 octobre	Novembre	Décembre	Janvier

Le délai entre le dépôt du dossier et la décision est donc d'environ 4 à 7 mois :
Un projet adressé en avril sera éventuellement approuvé au comité du mois d'octobre
Un projet adressé en septembre sera éventuellement approuvé au comité de janvier